



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS DE DÉROGATION MINEURE
164, RUE DU VITRIER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal ce 20 février 2012, à 20 h à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme la marge latérale ouest à 3,36 mètres au lieu de 4 mètres, réduite à 3,5 mètres par la résolution n° RVSAD-2006-431.

À titre d'effet, il y aurait réduction de 0,64 mètre de la marge latérale pour la superficie affectée de l'habitation unifamiliale jumelée existante.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 3^e jour de février 2012

M^e Caroline Nadeau, greffière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

www.ville.st-augustin.qc.ca